

ACCÈS TER

C'EST QUOI ?

Service gratuit d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap et à mobilité réduite voyageant sur le réseau Aléop en TER.

Sur réservation, Accès TER vous conduit d'un point de rendez-vous à la gare jusqu'à votre place dans le train.

Selon les situations, l'assistance se fera soit par un accompagnement en gare, soit par la mise en place d'un service de transport routier de substitution vers la gare la plus proche pouvant assurer l'accompagnement.

Ce service, mis en place par SNCF TER et la Région des Pays de la Loire, vient compléter Accès Plus (service pour les voyageurs TGV et en correspondance TER+TGV) déjà disponible.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Réservez Accès TER au moins 48h à l'avance :

- par téléphone au **0 800 000 724** Service & appel gratuits du lundi au vendredi de 7h à 19h et le samedi de 8h à 12h30. Le téléconseiller Accès TER organise le voyage de bout en bout et vous envoie une confirmation par mail ou par téléphone.
- sur ter.sncf.com/pays-de-la-loire rubrique **Services et contacts / Assistance et Accessibilité** puis accédez au formulaire de réservation en ligne 24h/24h.



IMPORTANT

Pas de réservation les dimanches et jours fériés. Pour un voyage effectué un mardi, la réservation doit être faite au plus tard le samedi matin.



ET LE JOUR DU VOYAGE ?

- **En gare :** se présenter 30 minutes avant le départ du train au point de rendez-vous et muni de votre titre de transport. Un agent vous accompagne jusqu'à votre place à bord du train. Un seul bagage de 15kg maximum est autorisé.
- **À l'arrivée :** un agent vous aide à descendre du train et vous conduit au point de rendez-vous fixé dans la gare.
- **Cas de trajet avec correspondance :** un agent assure votre prise en charge entre chaque train.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DU SERVICE ?

- Les titulaires d'une carte mobilité inclusion (CMI)
- Les titulaires d'une carte d'invalidité civile
- Les titulaires d'une carte de priorité
- Les titulaires d'une carte de stationnement
- Les titulaires d'une carte de pensionné de guerre
- Les personnes à mobilité réduite*

*Personne à mobilité réduite : toute personne dont la mobilité est réduite, lors de l'usage d'un moyen de transport, en raison de tout handicap physique (sensoriel ou moteur, permanent ou temporaire) ou de tout handicap ou déficience intellectuels, ou de tout autre cause de handicap ou de l'âge et dont la situation requiert une attention appropriée.



24

gares de la région Pays de la Loire proposent Accès TER
(Carte des gares au dos du dépliant)

INFO +

Pour tout trajet mixte TER + TGV et/ou Intercités vers une autre région, contactez Accès Plus :

- par téléphone : **3635#45** (prix d'un appel local, ouvert tous les jours de 7h à 22h). Service accessible sur réservation, au moins 48h à l'avance.
- sur sncf-connect.com, cliquez sur le lien « Accès plus » situé en bas de page puis accédez au formulaire de réservation en ligne 24h/24h.